L'ÉCHO DE SAINT MARTIN

ÉTÉ 2024



Le mot du Maire

Chères Saint-Martinoises, Chers Saint-Martinois,

Vous le constatez, ce numéro paraît plus tardivement qu'à l'accoutumée. Ce décalage est la conséquence de la tenue des élections législatives. Nous avons été contraints de reporter la parution de ce journal en raison de la période de réserve que doivent observer les collectivités durant les semaines précédant le scrutin. La séquence électorale s'achève, nous allons à présent pouvoir profiter sereinement de l'été...

Quoi de neuf pour cet été ? Pour le déploiement de notre saison culturelle, nous avons souhaité innover en matière de tarification. Un double constat est partagé par tous : les problèmes de pouvoir d'achat peuvent être un véritable frein à l'accès à la culture et les métiers artistiques constituent un véritable travail qui mérite rémunération. Comment résoudre cette équation dans un contexte financier contraint ? Nous avons imaginé un dispositif qui s'appuie sur un conventionnement avec les artistes. Il permet à la fois de garantir une rémunération minimum à l'artiste, tout en vous proposant des spectacles sur le principe de la participation libre, le tout en limitant l'impact sur les finances de la commune. Trois spectacles seront proposés sous ce nouveau format les 12, 13 et 27 juillet. Nous vous y attendons nombreux ! Ce sera le signal que vous saluez ce nouveau « commerce triangulaire » au service de la culture. Dans les grandes nouveautés qui ont vu, ou vont très prochainement voir le jour, nous pouvons citer la *BifurK* au hameau du Boisset ainsi que le futur commerce du village. La *BifurK* est un espace socio/culturel qui aura vocation à accueillir du spectacle vivant et des expositions et plus tard, lorsque les travaux seront avancés dans les étages, des résidences d'artistes. Le commerce lui, sera une pâtisserie qui ouvrira ses portes d'ici la fin de l'été, sur les aires.

Je reste persuadée que l'un des rôles primordiaux d'une mairie est de mettre en œuvre les conditions nécessaires au développement et à l'attractivité de sa commune. C'est cet objectif qui a guidé notre réflexion dans l'accompagnement de ces deux projets qui, avec des objets différents, ont été portés par une même philosophie : dynamiser la commune. Le partenariat entre la collectivité et les porteurs de projets respectifs est fondé sur la même mécanique dans les deux cas. La commune a en sa possession du foncier bâti, l'ancien presbytère du Boisset ainsi que la grange des aires. Ces deux biens, laissés dans un état de quasi abandon faute de moyens ont été loués à chaque porteur en échange de travaux de réhabilitation. Ce partenariat gagnant/gagnant permet de la création d'activité et la remise en état de biens dont la commune reste propriétaire sans peser sur le budget communal.

Je ne pouvais pas terminer cet édito sans dire un mot à l'attention de Christine Fanni. Christine que tout le monde connaît ici, a quitté la collectivité au 1^{er} juillet dernier après plus de vingt ans passés au service des habitants de la commune. Elle part rejoindre les communes de Viens et de Gignac. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions. Je souhaite également la bienvenue à Monsieur Marc Maeder, son successeur au service finances de la commune.



Madame le Maire Charlotte CARBONNEL

SOMMAIRE

NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS
ÉTAT CIVIL
RÉSULTATS DES ÉLECTIONS
LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ
LES BUDGETS DE LA COMMUNE11
LA PROPRETÉ : nous sommes tous concernés !
DOSSIER PRÉVENTION13
L'ECHO DE LA BIBLIO14
La Bifurk : quésaco ?15
Vous avez dit « pâtisserie » ?15

Bulletin municipal de la commune de Saint Martin de Castillon édition juillet 2024 Imprimé par nos soins en 300 exemplaires Téléchargeable en ligne sur le site www.saintmartindecastillon.fr Directrice de publication et rédaction Charlotte CARBONNEL-Maire et Maggy GRÉGOIRE Ont collaborés à ce numéro : Anton, Inna, Julie et Patricia

NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS

URGENCES ET SECOURS:

- Urgences 112
- Pompiers 18
- SAMU 15
- Police 17

MAIRIE:

• Accueil 04 90 75 20 08 ou mail: accueil@saintmartindecastillon.fr

SIRTOM:

<u>04 90 04 80 21</u> ou mail <u>contact@sirtom-apt.fr</u> -

Déchetterie de VIENS: 04.90.76.52.92, ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 13h à 17h.

CCPAL: 04 90 04 49 70 – ou mail contact@paysapt-luberon.fr

(Urgence service des eaux 06 76 98 75 77)

ÉTAT CIVIL

Mariages:

Monsieur Gérald CHAMBON et Madame Elodie PERRIN se sont unis le 27 avril 2024

Monsieur Quentin MAYOLLE et Madame Louise DUMAS se sont unis le 18 mai 2024



Monsieur Christian PACE et Madame Julie MINGO se sont unis le 22 juin 2024

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

Naissances:



Otavio ARAUJO DA SILVA FERREIRA est né le 22/05/2024 fils de Cécilia GULLO et de Jesone ARAUJO DA SILVA FERREIRA

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Décès

Madame PERRIN épouse CARLI Hélène est décédée le 26/04 Nous adressons toutes nos condoléances aux proches de la défunte



DES SERVICES À VOTRE SERVICE

LE LIEN, UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ:

Ce guichet mobile est un espace de renseignements et d'accompagnement où les habitants peuvent être informés, orientés et accompagnés par un agent, dans leurs démarches administratives en ligne : formation, emploi, retraite, santé, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier. « Le Lien » est présent à St Martin le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h à 12h.



Tous les renseignements en téléphonant au 07 85 10 33 80 ou 04 90 04 49 70, ou encore avec le lien contact@paysapt-luberon.fr

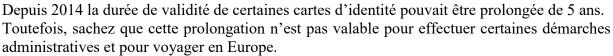


L'ARCHITECTE CONSEIL DU PARC DU LUBERON :

Les permanences, de conseil architectural et rénovation énergétique, proposées par Parc Naturel Régional du Luberon aux habitants du territoire ont lieu tous les quinze jours en mairie. Nous vous remercions de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

LE SERVICE CNI – PASSEPORTS

Le saviez-vous?





Alors, si votre carte a atteint ses dix ans, n'hésitez pas...

Prenez rendez-vous!

Infos pratiques : que ce soit pour votre première demande ou pour faire renouveler votre carte d'identité ou votre passeport nous vous rappelons quelques modalités essentielles.

- Vous devez faire votre pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS
- Prendre rendez-vous via notre site ou celui de l'ANTS
- Venir munis de photos agrées de moins de 6 mois.

Le service vous accueille sur rendez-vous les :



Lundi : Après-midi Mardi : Journée Mercredi : Après-midi Vendredi : Matin

Tous les autres détails, titre pour mineur, renouvellement pour vol, etc. et vous sont expliqués sur notre site rubrique Accès Direct => CNI &passeport.

Si vous avez des difficultés avec internet, contactez Marie à l'accueil au 04.90.75.20.08, elle vous guidera avec bienveillance.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

LES EUROPÉENNES

Le 9 juin nous étions appelés aux urnes pour élire nos représentants au parlement européen.

Pour mémoire 38 listes étaient candidates. Seules apparaissent ici les listes ayant obtenu au moins 1 voix.

Voici les résultats obtenus sur la commune :

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	623		
Votants	389	62,44	
Blancs	6	0,96	1,54
Nuls	7	1,12	1,8
Exprimés	376	60,35	96,66



Note: le nombre d'inscrits est plus important pour les européennes que pour les législatives car peuvent voter aux européennes les ressortissants de l'UE résidant à St Martin.

Liste des candidatures par suffrages exprimés	Voix	% Inscrits	% Exprimés
LA FRANCE REVIENT! AVEC JORDAN BARDELLA ET MARINE LE PEN	108	17,34	28,72
RÉVEILLER L'EUROPE	63	10,11	16,76
BESOIN D'EUROPE	43	6,9	11,44
LA FRANCE INSOUMISE - UNION POPULAIRE	40	6,42	10,64
EUROPE ÉCOLOGIE	23	3,69	6,12
ALLIANCE RURALE	20	3,21	5,32
LA FRANCE FIERE, MENEE PAR MARION MARECHAL ET SOUTENUE	20	3,21	5,32
GAUCHE UNIE POUR LE MONDE DU TRAVAIL SOUTENUE PAR FABIEN	14	2,25	3,72
LA DROITE POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DE LA FRANCE EN EUROPE	14	2,25	3,72
ÉCOLOGIE AU CENTRE	7	1,12	1,86
PARTI ANIMALISTE - LES ANIMAUX COMPTENT, VOTRE VOIX AUSSI	6	0,96	1,6
LUTTE OUVRIERE - LE CAMP DES TRAVAILLEURS	5	0,8	1,33
L'EUROPE CA SUFFIT !	4	0,64	1,06
POUR UN MONDE SANS FRONTIERES NI PATRONS, URGENCE REVOLUTION!	2	0,32	0,53
ECOLOGIE POSITIVE ET TERRITOIRES	2	0,32	0,53
ÉQUINOXE : ÉCOLOGIE PRATIQUE ET RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE	2	0,32	0,53
FRANCE LIBRE	1	0,16	0,27
CHANGER L'EUROPE	1	0,16	0,27
LISTE ASSELINEAU-FREXIT, POUR LE POUVOIR D'ACHAT ET POUR LA PAIX	1	0,16	0,27

LES LÉGISLATIVES



À l'issue du scrutin des européennes, le Président de la République Emmanuel MACRON prononça la dissolution de l'Assemblée Nationale. Les électeurs ont été appelés aux urnes les dimanches 30 juin et 7 juillet derniers.

Nous rappelons, à toutes fins utiles, que la commune se situe dans la 5^{ème} circonscription de Vaucluse. Nous précisions également que les résultats obtenus à l'issue du second tour à l'échelle de la circonscription sont différents ceux de la commune. En effet, c'est Madame Catherine RIMBERT du Rassemblement National qui a été élue avec un score de 55,39 % des exprimés.

Résultats du 1er tour :

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	611		
Votants	450	73,65	
Blancs	13	2,13	2,89
Nuls	3	0,49	0,67
Exprimés	434	71,03	96,44

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
Mme Catherine RIMBERT (RN)	157	25,7	36,18
Mme Céline CELCE (NFP)	153	25,04	35,25
M. Adrien MORENAS (Ensemble)	77	12,6	17,74
M. Martin LEFEVRE (LR)	38	6,22	8,76
M. Alexandre DESHAIES (Reconquête)	9	1,47	2,07

Résultats du 2nd tour :

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	611		
Votants	469	76,76	
Blancs	35	5,73	7,46
Nuls	6	0,98	1,28
Exprimés	428	70,05	91,26

liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés	
Mme Céline CELCE (NFP)	228	37,32	53,27	
Mme Catherine RIMBERT (RN)	200	32,73	46,73	

Séance du 27 février 2024

1. Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023 Le PV ne soulève pas de question. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Administration générale – Location de terres agricoles - Bail avec le GAEC Les Sentons

Madame le Maire indique que, le GAEC les Sentons, représenté par Mme Juliette PALMADE THOMAS et M. Sylvain THOMAS, se porte candidat pour exploiter la parcelle cadastrée AH 166, d'une contenance totale de 8 860 m² et appartenant à la mairie. Madame le Maire rappelle que le GAEC les Sentons se dédie principalement à



l'activité de paysan-boulanger et que leur exploitation agricole est labellisée Agriculture Biologique. Elle rappelle également que la parcelle cadastrée AH 166 est proche des parcelles déjà cultivées par le GAEC Les Sentons, ce qui permettrait la mise en place des rotations respectueuses du cycle des sols. Il est proposé au conseil de donner un avis favorable à cette location et de fixer le loyer annuel à 67,26 €.

Débats et questions :

Madame le Maire précise que pour déterminer le prix de la location, nous nous sommes appuyés sur le prix moyen des prix présentés par arrêté préfectoral.

Thierry Estelle indique que c'est d'usage de prendre cette référence.

Vote: La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Administration générale – Dénomination d'une salle municipale

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint Martin-de-Castillon est propriétaire d'une salle sise 11 Place du Portail de la Mane cadastrée sous le numéro AZ 50. Madame le Maire rappelle que cette salle abrite le siège social de l'association Foyer Rural de Saint Martin de Castillon. Cette association fêtera, cette année son 70ème anniversaire. Madame le Maire indique que par courriel du 03 janvier 2024, l'association Foyer Rural a sollicité la commune afin que cette salle associative puisse être baptisée du nom de « Jean Roux » qui avait en septembre 1954 déposé en préfecture les statuts constitutifs de l'association. Il est proposé au conseil de donner un avis favorable à cette demande.

Débats et questions :

La délibération ne soulève pas de question.

<u>Vote:</u> La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Administration générale – Convention de mise à disposition d'une salle municipale au profit de l'association : fanfare « Ciao Carla »

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la salle dite « Jean Roux » peut être mise à la disposition de différents utilisateurs, associations ou particuliers (dans certaines conditions). L'association fanfare « Ciao Carla » sollicite une mise à disposition régulière de cette salle, il convient d'établir une convention de mise à disposition spécifique. Il est proposé au conseil d'approuver cette convention

Débats et questions :

Madame le Maire précise que la Chapelle des Pénitents a été envisagée mais comme il s'agit d'une fanfare de cuivres, le lieu n'était pas adapté.

Nathalie Richaud précise que la fanfare fait des reprises connues et joue en partenariat avec la chorale.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Administration générale / Culture – Convention type de partenariat entre la commune et les artistes.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter une convention type de partenariat entre les artistes et la commune qui vise à convenir des modalités d'organisation et de rémunération des spectacles. Cette convention a pour double objectif de faciliter l'accès à la culture pour tous, de garantir une rémunération plancher à l'artiste, et de faciliter les modalités d'organisation de billetterie pour la collectivité. Cette convention ne pourra être conclue qu'avec des artistes (ou groupement d'artistes) ayant un statut leur permettant d'émettre des factures. Il est proposé au conseil d'approuver cette convention et d'autoriser Madame le Maire à conventionner avec différents artistes et à signer des devis de prestations culturelles dans la limite des inscriptions budgétaires.

Débats et questions :

Madame le Maire précise que le principe de cette convention a été validé par le service de la DDFIP.

Monsieur Estelle demande ce qu'il se passe si on récolte plus que ce qui est inscrit sur le devis. Madame le Maire indique que le cas est prévu, la totalité de la somme sera remise à l'artiste.

Madame Grégoire demande à ce qu'il soit précisé la mention « **Le jour même** » sur l'article prévoyant le contrôle de la recette du jour de la manifestation.

Madame le Maire précise que les « lectures du jeudi » ne seraient pas concernées par ce dispositif, nous continuons à les rémunérer par GUSO donc nous continuons à faire une billetterie.

Vote: La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Administration générale – Adhésion à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie

Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Madame le Maire précise que l'agence Vaucluse Ingénierie intervient dans trois grands domaines : la voirie et les aménagements cyclables, l'aménagement d'espaces publics et enfin les bâtiments et équipements publics. Il est proposé au conseil d'approuver l'adhésion à l'agence Vaucluse Ingénierie.

Débats et questions :

La délibération ne soulève pas de question.

Vote: La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Administration générale / Environnement – Lutte contre les déchets abandonnés diffus – Convention avec CITEO

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'en application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la 1ère mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages, peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin, comme CITEO.

Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent, notamment, de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoiement des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de CITEO a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoiement et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public. Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoiement des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

Les communes effectuent déjà cette mission avec leurs services municipaux et peuvent donc solliciter, auprès de CITEO, un soutien financier annuel, reconduit chaque année.

Pour SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON, commune touristique, l'aide s'élèverait à 2 548 €/an (728 habitants x 3,5 €/habitants). En contrepartie, la Collectivité assurera seule, les opérations de nettoiement des déchets abandonnés, ainsi que les actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement. Il est proposé au conseil d'approuver cette convention.

Débats et questions :

Laurent Bertel demande ce que fait exactement cet organisme. Madame le Maire indique que cet organisme n'est pas un organisme de collecte. Il verse des subventions aux organismes qui s'occupent des déchets.

Monsieur Estelle précise d'ailleurs qu'une grosse subvention de cet organisme a été perçue par le SIRTOM.

Un échange a lieu sur les dépôts sauvages. Madame Richaud précise qu'il faut continuer la prévention mais qu'il n'y a pas de solution miracle y compris la pose de vidéo ou pièges photos.

Madame le Maire en profite pour évoquer la question de déchets et la problématique de l'ancienne décharge de Garaude. <u>Vote</u> : La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Travaux - Requalification du complexe « Ecole primaire, Restaurant scolaire, Aire de loisirs » Phasage de l'opération

Madame le Maire rappelle que par délibération du 13 juin 2023, la commune a confié au Parc du Luberon une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Dans ce cadre, le Parc du Luberon a rendu une étude de faisabilité-programmation le 30 juin 2023 et l'a présentée en réunion publique le 18 octobre 2023. Compte-tenu du coût estimatif des travaux et des capacités financières de la collectivité, il est proposé au conseil d'engager le projet en deux tranches opérationnelles étalées sur deux exercices budgétaires (2024 et 2025) Il est proposé au conseil d'approuver le phasage présenté ci-contre :

	Travaux	Montants prévisionnels
TRANCHE 1	CONSTRUCTION NOUVELLE ÉCOLE	779 509,30 €
TRANCHE 1	RÉNOVATION THERMIQUE RESTAURANT	
	SCOLAIRE & MUTUALISATION CHAUFFAGE	80 515,60 €
	Total	860 024,90 €
TRANCHE 2	AUTRES AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS	102 726,80 €
TRAINCHE 2	REQUALIFICATION ANCIEN SITE	65 971,70 €
	Total	168 698,50 €

Débats et questions :

La délibération ne soulève pas de question. Vote: La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Travaux / finances - Tranche 1 du projet de requalification du complexe « Ecole primaire, Restaurant scolaire, Aire de loisirs » partie construction de la nouvelle école. Demande de subventions (État et Région)

Madame le Maire rappelle que la Tranche 1 du projet de Requalification du complexe « Ecole primaire, Restaurant scolaire, Aire de loisirs » comprend notamment la construction de la nouvelle école. Madame le Maire précise que le coût prévisionnel l'opération, évalué par l'estimatif des études, est de 779 509,30 € HT. Il est demandé au conseil de se prononcer pour approuver le plan de financement ainsi que les demandes de subvention présentées ci-dessous :

INSCRIRE CLAP	Montant			
(si inférieure à 600 000 €, r		600 000,00 €		
	Ressources prévisio	nnelles de l'opérati	on	
Financements	Dépense subventionnable	Montant réel de la subvention	Montant équivalent (HT)	Taux
Fonds européens			0,00€	0,00%
DETR	600 000,00 €	276 000,00€	276 000,00 €	46,00%
DSIL			0,00€	0,00%
FNADT			0,00€	0,00%
Autres aide Etat			0,00€	0,00%
Conseil régional	779 509,30 €	185 000,00 €	142 397,27 €	23,73%
Conseil départemental			0,00€	0.00%
EPCI			0,00€	0,00%
Autre collectivité			0,00€	0,00%
à préciser			0,00€	0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financeme	ent public	418 397,27 €	69,73%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non p	ubliques		0,00€	
Part de la collectivité	181 602,73 €			
	181 602,73 €	30,27%		
TOTAL RES	600 000,00 €			

<u>Débats et questions :</u> La délibération ne soulève pas de question. <u>Vote</u> : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Séance du 26 mars 2024

1. Administration générale – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2024

<u>Débats et questions</u>: Le PV ne soulève pas de question. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Intercommunalité – Programme Local de l'Habitat : approbation du projet

Madame le Maire rappelle que le Programme Local de l'Habitat définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant ? entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le Programme Local de l'Habitat comprend trois documents :

- Un diagnostic faisant état de la situation de l'hébergement et du marché de logement,
- Des orientations stratégiques,
- Un programme d'actions thématique et territorialisé.

Le Programme Local de l'Habitat a été construit autour des quatre grandes orientations qui répondent aux enjeux identifiés dans le diagnostic et qui structurent les actions à mener sur la période 2024-2030 :

- Maîtriser et développer une offre attractive à destination des résidents permanents,
- Réinvestir le parc existant et revitaliser les centres anciens,
- Adapter l'offre en logement et hébergement pour répondre aux besoins spécifiques,
- Ancrer le rôle de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon dans la mise en œuvre de la politique de l'Habitat.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour émettre un avis favorable sur le PLH, tel qu'arrêté par la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon

Débats et questions :

Monsieur Bertel demande comment on peut favoriser les logements permanents par rapport aux secondaires. Madame le Maire indique que l'on peut mener des opérations comme on l'avait fait, par exemple pour le lotissement St Raphaël.

Madame Grégoire regrette de ne pas avoir eu les documents plus tôt pour pouvoir mieux les étudier avant de se prononcer sur ce dossier.

Madame Richaud demande si ce document permet de travailler sur des modèles d'habitat innovant. Madame le Maire indique le document permet l'expérimentation il faudra néanmoins les prévoir au PLU.

Vote: La délibération est adoptée à la majorité (1 abstention)

- 3. Budget Adoption du Compte Administratif exercice 2023 Budget principal & transports scolaires
- 4. Budget Approbation des comptes de gestion 2023 de la commune (Principal, Annexe Transports Scolaires)
- 5. Budget Échéancier 2024 des amortissements de la commune

Retrouvez les éléments relatifs au Budget dans le dossier Les Finances Communales de ce numéro (page 11)

7. Travaux/Finances – Tranche 1 du projet de requalification du complexe « École primaire, restaurant scolaire, aire de loisirs » - partie « rénovation thermique du restaurant scolaire » : demande de subventions Région

Madame le Maire rappelle que la Tranche 1 du projet de Requalification du complexe « École primaire, Restaurant scolaire, Aire de loisirs » comprend notamment la construction de la nouvelle école et la rénovation thermique du restaurant scolaire. Madame le Maire précise que le coût prévisionnel l'opération rénovation thermique du restaurant scolaire évalué par l'estimatif des études, est de 80 515,60 € HT. Il est proposé au conseil de se prononcer pour approuver le plan de financement et la demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RÉNOVATION THERMIQUE RESTAURANT SCOLAIRE & MUTUALISATION CHAUFFAGE						
Travaux	63 800,00 €		Etat (Fonds Vert)	Totalité	61%	49 000,00 €
Honoraires	12 887,60 €		Région (NCDA)	Totalité	19%	15 000,00 €
Divers	3 828,00 €		Autofinancement Commune		21%	16 515,60 €
SOUS-TOTAL	80 515,60 €		SOUS-TOTAL			80 515,60 €

Débats et questions :

Pas de question

Vote: La délibération est adoptée à l'unanimité

Séance du 09 avril 2024

La séance du 09 avril portait principalement sur l'adoption des budgets 2024. Retrouvez l'ensemble de ces éléments dans le dossier « budget » de ce numéro. (p11)

D'autres délibérations portaient sur les créneaux d'ouverture et tarifs de la piscine et du centre de loisirs. Les tarifs ont été maintenus à l'identique.

Séance du 29 mai 2024

1. Administration générale – Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024

<u>Débats et questions</u>: La délibération ne soulève pas de question. <u>Vote</u>: La délibération est adoptée à l'unanimité

2. Administration générale – Bail avec la société de chasse « la Diane »

Madame le Maire explique que le bail du droit de chasse sur les terrains communaux doit être renouvelé entre la commune et la société de chasse « LA DIANE » représentée par son président M. BONNEFOY et dont le siège est situé dans les locaux de la Mairie au 1, place de la Mairie - 84750 Saint Martin de Castillon. Madame le Maire donne lecture du bail de chasse et propose de le reconduire pour 9 ans, à titre gracieux, à compter du 1^{er} juin 2024. Il est demandé au conseil de se prononcer pour approuver ce bail.

Débats et questions :

Monsieur Gontero précise l'intérêt de conclure un bail avec la société de chasse. L'intérêt majeur est de permettre à la société de chasse d'avoir la maitrise des ayants droit sur le territoire communal.

Madame le Maire précise que nous nous sommes inspirés du bail conclu à Castellet pour rédiger le nôtre. Elle précise également que le bail est conclu à titre gracieux. Vote: La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Administration générale – Déploiement antenne relais : projet de bail avec FREE mobile

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'arrêté ministériel en date du 26 décembre 2023 a défini une première liste de zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles, au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2024. La Commune fait partie de cette liste.

Le 22 mars, 2024, s'est tenue la réunion de lancement du dispositif de couverture ciblée.

FREE mobile sera en charge d'apporter la couverture et les services mobiles sur notre territoire, pour le compte des 4 opérateurs. Suite aux visites techniques, l'emplacement de la parcelle cadastrée AZ 13 – Saint Raphaël Sud, a été retenu pour ce projet.

Afin de déployer une antenne relais sur notre territoire, il convient d'établir un bail entre la Commune et FREE mobile. Il est demandé au conseil de se prononcer pour approuver ce bail.

Débats et questions :

Madame le Maire précise que l'antenne sera en forme de cyprès et qu'il s'agit d'une antenne 3G-4G et non 5G.

Monsieur Bertel précise que, compte tenu de la réception actuelle des téléphones portables, cet équipement est nécessaire.

Madame le Maire précise que considérant qu'il s'agit d'une opération portée par l'État, ce sera une antenne multi-opérateurs et non pas réservée à un seul opérateur.

Madame le Maire indique que la redevance perçue par la commune sera comprise entre $1000 \in$ et $1500 \in$ annuels.

<u>Vote</u>: La délibération est adoptée à l'unanimité

4. Administration générale – Participation à l'action « Elu Rural Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu Rural Relais de l'Egalité », lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF). Le projet consiste à œuvrer sur les enjeux de violences intrafamiliales en milieu rural. Dans ce cadre, il convient de désigner un élu référent. Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour soutenir cette action et il proposé de désigner Nathalie Richaud comme « élu rural relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

Débats et questions :

Monsieur DAROTTE exprime son inquiétude quant aux risques de transfert de responsabilité des services de l'État vers les élus locaux. Madame le Maire précise que l'enjeu ici est essentiellement de permettre aux élus de connaître qui fait quoi dans le département et comment faire les signalements, en suivant la bonne procédure.

Vote: La délibération est adoptée à l'unanimité

5. Finances - Subventions aux associations

Madame le Maire rappelle que lors de l'approbation du budget un montant global de 8000€ a été affecté aux attributions de subventions aux associations. Il est demandé au conseil de se prononcer pour affecter la répartition de ces 8000€ aux demandes reçues. Le tableau des répartitions se décline comme suit :

	Montant demandé 2024	Proposition
Foyer Rural	2 800,00 €	2 000,00 €
Berdine	1 500,00 €	1 000,00 €
Farandrôle	3 000,00 €	1 500,00 €
Son des Pierres	500,00€	200,00€
APE	1 600,00 €	1 400,00 €
ABC Bouliste	250,00€	250,00€
ADMR	1 500,00 €	900,00€
Cinéma d'Afrique	600,00€	100,00€
Resto du cœur	1 000,00 €	350,00€
Souvenir Français	100,00€	100,00€
Ancien combattants	50,00€	50,00€
Anciens résistants	50,00 €	50,00€
Clic Présage		100,00€
Solidarité Paysans		- €
ADIL		- €
TOTAL	12 950,00 €	8 000,00€

Débats et questions :

Les débats ont porté sur la répartition des crédits.

Madame le Maire précise qu'une délibération sera rédigée par association

Monsieur Rivoal, président de l'ABC, et Monsieur ESTELLE, vice-président de la Farandrôle, ne prendront pas part au vote concernant leurs associations respectives. Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité des votants

6. Finances – Demande de subvention Fonds de concours 2023 Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération 2023/53 du 31 août 2023, 2 opérations ont été approuvées dans le cadre du fonds de concours mis en place par la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, pour les communes de moins de 1000 habitants, à savoir :

- Réfection de la voirie Glorivette Tranche 1 ;
- Changement des portes anti panique du restaurant scolaire.

Les travaux de voirie relèvent d'une compétence où de la commune est considérée comme « chef de file ». Aussi, le montant des subventions des partenaires publics ne peut excéder les 70 %. Le CDST n'étant pas redéployable, nous avons donc renoncé au fonds de concours sur l'opération « Réfection de la voirie Glorivette ».

La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a accepté notre proposition de redéployer le montant de leur aide sur les opérations plus anciennes suivantes :

- Les panneaux photovoltaïques de l'école du Boisset ;
- L'aménagement de vestiaires pour les services techniques.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour approuver le redéploiement de l'aide de la CCPAL.

Débats et questions :

La délibération ne soulève pas de question. Vote: La délibération est adoptée à l'unanimité



Il est rappelé que les délibérations sont des documents publics et consultables en mairie. Le procès-verbal conseil du 21 juin 2024 sera approuvé lors de la prochaine séance prévue en septembre.

LES BUDGETS DE LA COMMUNE





La commune dispose de deux budgets. Un budget principal et un budget annexe transports scolaires.

Lors de la séance du 26 mars 2024 le conseil municipal a adopté les résultats de clôture de l'année 2023 pour ces deux budgets. Ils s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

En section de Fonctionnement, nous constatons un excédent de 44 959,37 €.

En section d'Investissement, nous constatons un excédent de 28 978,59 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES

En section de Fonctionnement, nous constatons un déficit de 4 585,39 €.

En section d'Investissement, nous constatons un excédent de 125 867.56 €.

Prévisionnel 2024

Lors de la séance du 09 avril 2024, le conseil municipal a adopté les budgets primitifs de l'année 2024 pour ces deux mêmes budgets.

Ils s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

En fonctionnement le BP équilibré en recettes et en dépenses a été adopté à hauteur de 1 056 144 €. Pour mémoire en 2023, nous avions adopté une prévision budgétaire de : 1 045 111€ en recette et dépenses, et nous avons constaté une exécution réelle de 924 438,85 € en recette, et de 879 479,48 € en dépenses. En investissement le BP équilibré en recettes et en dépenses a été adopté à hauteur de recettes 310 969 €. Ce budget va être amené, en cours d'année à évoluer à la hausse. En effet, par mesure de prudence, nous n'avons pas souhaité intégrer en recette et dépenses les opérations dont nous n'étions pas assurés d'avoir les co-financements.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES

Le BP en section Investissement s'équilibre à 137 120 €, étant entendu qu'aucun achat de bus n'est prévu cette année. Cette somme sera donc reportée en excédent l'an prochain.

Le BP en section de fonctionnement s'équilibre à **56 389 €**, chiffre qui tient compte du déficit constaté en 2023.

LA PROPRETÉ: nous sommes tous concernés!



Si la collecte des déchets est de la responsabilité de la commune en association avec les services de l'intercommunalité, il est nécessaire de rappeler aux usagers que leur sens civique et leur responsabilité sont devenus une urgence!

Les dépôts sauvages aux abords des espaces dédiés sont de plus en plus fréquents, les déjections canines font partie de ces désagréments continuels! Nous n'avons pas manqué de signaler dans nos publications antérieures, ces faits qui vont à l'encontre de tout respect du bien commun et de la vie quotidienne de chacun de nous.

Aujourd'hui, nous exprimons notre colère une fois de plus, mais aussi notre déception de constater que si le monde change, les gens sales et irrespectueux ne changent pas ! Les rappels continuels, les paroles de mise en garde ne trouvent pas d'autre écho que Je m'en fiche pas mal! Qui le saura? C'est plus vite fait qu'aller déposer mes saletés à la décharge! Cela ne me concerne pas, ils sont payés pour ça! Je paye des impôts – ou pas d'ailleurs! – pour qu'ils s'en occupent! (La bonne conscience a la langue bien pendue!)

Les services techniques de la Mairie se composent de trois agents qui ont à assumer : le transport scolaire, ET l'entretien des 37 Kms de voirie dont le passage de l'épareuse, ET l'entretien des bâtiments municipaux, ET les installations nécessaires aux différents événements tout au long de l'année, ET le ramassage demandé en mairie des encombrants, ET d'autres actions encore, plus ponctuelles... Si le SIRTOM effectue l'enlèvement des ordures sur plus d'une dizaine de points de la commune, il revient à nos agents de « gérer » les cartons près des poubelles du Sirtom : là encore, la requête de la Mairie aux usagers de PLIER LEURS CARTONS pour réduire le temps sur le cartonnage, n'est pas vraiment entendue de tous ! Nous pourrions optimiser le temps de travail de nos agents dans d'autres actions plus valorisantes pour la Mairie et ses administrés, vous en conviendrez !



Aux mauvais plieurs de cartons, aux bons lâcheurs de dépôts sauvages, aux maîtres négligents de chiens errants dans le village et les hameaux, la Mairie lance un nouvel appel :

LES agents ne sont pas VOS LARBINS!!

Soyez dignes des innombrables soins et efforts fournis par la Mairie pour vous offrir des lieux entretenus et surveillés pour que le « vivre ensemble » devienne « vivre heureux et... réciproquement respectueux ensemble » !

Retour sur la journée de collecte du 13 avril dernier

Dans le cadre de l'opération <u>#NettoyonsLeSud</u>, nous avons mené une opération de dépollution de la Buye au pont de Garaude. En dépit des mauvais comportements que nous avons dénoncés plus haut, nous devons saluer l'implication de nombre de nos concitoyens concernés par la protection de nos espaces.



Ouelaues chiffres:

- une vingtaine de bénévoles, que nous remercions du fond du cœur.
- 3h de collecte
- 120 kg de verre
- 200kg de déchets divers non recyclables
- des dizaines de kilos de ferraille que nous n'avons pas pu peser mais que vous pouvez visualiser sur la photo.

DOSSIER PRÉVENTION LE RISQUE INCENDIE

À chaque numéro, nous nous attachons à consacrer au moins une page à la prévention des risques. Cet été, grâce au printemps pluvieux, nous avons une végétation luxuriante mais les fortes chaleurs arrivent et nous ne sommes pas à l'abri des feux de forêts! Saviez-vous que 9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine, que la plupart sont d'origine accidentelle et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes?

Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.
- **Vous organisez un barbecue ?** Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de toute végétation (herbe, broussailles, etc.).
- **Vous bricolez en plein air ?** Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un moyen d'extinction (extincteur, seau d'eau) à portée de main.
- **Vous avez un jardin ?** Protégez votre maison en débroussaillant votre terrain et autour de votre maison avant la saison estivale et nettoyez les toitures et les gouttières de tout débris végétaux.
- Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important en période de sécheresse. Lorsque la végétation est asséchée par manque de pluie, un départ de feu devient possible et peut se propager rapidement



En cas d'incendie, appelez le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et restez à l'abri dans une habitation.

L'ECHO DE LA BIBLIO

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE





Fête du réseau des médiathèques du Calavon

Le 31 mai dernier les 11 bibliothèques du réseau se sont réunis sur le terrain de la Gravière à St saturnin les Apt pour fêter les 10 ans du réseau. Avec 400 personnes au RDV ce fut une belle fête animée par Comète FM et la fanfare "Ciao Carla", "les machines de Sophie", des ateliers de pliage de livres et d'origami, des rencontres d'auteurs, un espace lectures pour petits et grands, un espace grands jeux, de quoi boire et se restaurer... Au vu du succès rdv dans 5 ans.....



Le club de lecture se réunira le 27 juin a 17h . Interruption en juillet et août Il s'est enrichi de nouveaux lecteurs avec une moyenne de 5 personnes par rencontre. c'est un moment très apprécié ou l'on échange, on débat on confronte nos avis souvent différent sur un même livre N'hésitez pas à venir faire l'expérience....



La bibliothèque reste ouverte tout l'été aux horaires habituels. Possibilité de se faire livrer à domicile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.. En prêt des livres lus, des livres

en gros caractères pour les personnes qui désirent un confort de lecture.

N'hésitez pas a vous renseigner.

MEDIATHEQUE DE SMC Place du château 84750 St Martin de Castillon Tel : 04 90 75 14 96 Site WEB https://saintmartindecastillon bibliotheque@saintmartindecastillon.fr

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE Le mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h Le jeudi et le vendredi de 15h à 18h.

La Bifurk, quésaco?

La BifurK a posé ses rêves et ses valises dans l'ancien presbytère du Boisset et bout d'impatience à l'idée de vous les faire découvrir.

Elle a ouvert ses portes à l'occasion de la fête annuelle du Boisset, et force est de dire que ce fut un franc succès. Nous tenons d'ailleurs à vous remercier pour votre présence et retours chaleureux...



La BifurK se veut lieu de rencontre et de partage, ayant pour objectif la promotion d'expressions artistiques diverses. Pour ce faire, elle vous proposera tout au long de l'année des événements issus d'horizons multiples, tels que concerts, expositions, projections, spectacles vivants, ateliers, résidences ; et reste ouverte à toutes propositions.

Qui dit lieu de partage, dit aussi convivialité, et pour la mettre à l'honneur, nous vous proposerons également de vous y retrouver autour d'un verre, et d'y déguster des produits locaux et de saison, sous forme de petite restauration le midi (bruschettas, salades et assiettes fraîcheurs, glaces artisanales), et de planches-apéro le soir.

Afin de profiter de toutes ces propositions, il vous suffira d'adhérer à l'association pour la somme d'1 euro symbolique, suite à quoi vous serez dans nos petits papiers !!

Nous ouvrirons ce lundi 15 juillet, avec les horaires suivants pour la période estivale :



- Du lundi au jeudi ainsi que le samedi de 09h à 22h
- Nos spectacles et concerts vous seront proposés les vendredis soirs, par conséquent, afin de permettre à nos artistes de s'exprimer pleinement, nous prolongerons jusqu'à 01h.

Au plaisir de vous y voir !!

Contacts : Anton et Julie labifurk84@gmail.com

Tel: 07 60 93 03 56 (mise en service à compter du 15 juillet) P.S: Pour le moment, nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'accepter les cartes bleues, pensez à vous munir d'un autre moyen de paiement.

Merci.

Vous avez dit « pâtisserie »?

Un autre lieu va prochainement ouvrir ses portes, avant la fin de l'été si les travaux ne réservent pas de surprises! Il s'agit de la « pâtisserie d'Inna »! Elle sera située sur les Aires en bordure de la D190. Inna vous proposera dans ce lieu des pâtisseries sucrées et salées. Beaucoup d'entre nous connaissent les gâteaux d'Inna. Pour ceux qui ne les connaîtraient pas quelques images pour vous faire saliver et si vous êtes vraiment impatients, **retrouvez Inna le jeudi au petit marché du soir!**







Prochain numéro – SEPTEMBRE 2024 D'ici là nous vous souhaitons un très BEL ÉTÉ 2024!

